



Département du Rhône

## Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 MARS 2023**

L'An deux mille vingt-trois le 22 MARS à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 16 MARS deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

**Étaient présents :** Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Madame Claire REBOUL, Monsieur Eric ADAM, Madame Audrey PLATARET, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Cédric LAURENT, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Monia BEN SLAMA, Madame Sandrine GENIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Madame Anaïs VIDAL, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Daniel SERANT, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE.

**Absents représentés :** Monsieur Gregory NOWAK (a donné procuration à Madame Claire REBOUL), Monsieur Dominique CHARVOLIN (a donné procuration à Madame Patricia GRANGE), Madame Clémence DUCASTEL (a donné procuration à Monsieur le maire), Madame Martine MORELLON (a donné procuration à Madame Audrey PLATARET), Monsieur Fabrice DUPLAN (a donné procuration à Monsieur Eric ADAM), Monsieur Didier DUPIED (a donné procuration à Madame Françoise DUMAS), Monsieur Laurent JANUEL (a donné procuration à Monsieur Thomas SAUVAGE).

**Absente non représentée :** Madame Catherine POINSON.

**Secrétaire de séance :** Madame Sandrine GENIN est désignée secrétaire de séance.

---

**Rapport n°23/18 – JEUNESSE**

Rapporteur : Madame Mégane HERNANDEZ

**PROJECT RESCUE OCEAN  
SUBVENTION 2023**

Publié le : 23 mars 2023

Transmis en Préfecture le : 23 mars 2023

Exécutoire le : 23 mars 2023

**Le maire,  
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

Le Conseil municipal de jeunes (CMJ), dans le cadre de la commission développement durable, a souhaité développer des actions de sensibilisation pour la réduction des déchets.

Durant l'opération « Boulard propre » organisée en 2019 en partenariat avec le collègue Françoise Dolto, le CMJ avait distribué des autocollants « Stop Pub » d'une association lyonnaise. Suite à ce projet, les jeunes du CMJ ont imaginé un projet de création de leur propre autocollant « Stop Pub », avec un visuel plus moderne et lisible, et sur un support plus résistant.

En effet, depuis janvier 2021, il est interdit de déposer des annonces publicitaires dans les boîtes aux lettres estampillées d'un autocollant « Stop Pub ». Ainsi, le fait de se doter de ce simple autocollant permet de réduire le volume de déchets de 10 kg par an pour chaque foyer participant.

Durant l'année 2022, les jeunes du CMJ ont vendu leurs autocollants « Stop Pub » dans différents lieux public, à l'office du tourisme, à la médiathèque, à l'accueil de la mairie et lors de manifestations et évènements organisés par le CMJ.

Au total, les recettes de ces ventes d'autocollants pour l'année 2022 représentent 269.66 €.

Les jeunes du CMJ souhaitent reverser ces bénéfices de vente à l'antenne de Lyon de l'association Project Rescue Ocean.

Cette association a été créée il y a 5 ans et a pour but de sensibiliser le grand public, en particulier la jeunesse, sur l'état de l'environnement, des mers et des océans. Elle organise notamment des actions de dépollution sur les plages mais aussi dans les terres, afin de permettre à chacun de pouvoir agir.

Délibération :

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** le versement d'une subvention de 269.66 € à destination de l'antenne de Lyon de l'association « Project Rescue Ocean ».

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28

Pour extrait conforme,  
Le maire,  
Damien COMBET



La secrétaire,  
Sandrine GENIN

